

Procédure Certification Technique

Document ID 76634437
Version 3.0
Rédacteur 1 De Paepe, Bert (DEPAEPE)
Date de publication 01/02/2022

Description

TG 2 2021

Approbateur 1 Vaz Pinto Queiros, Michael (MV0014)

Ce document est entièrement signé électroniquement sur 01/02/2022



Elia System Operator SA
Quai Léon Monnoyer 3
B-1000 Bruxelles

Ce document est la propriété d'Elia System Operator SA ou d'une de ses sociétés liées au sens de l'article 11 du Code des Sociétés - sièges sociaux: Boulevard de l'Empereur 20, B-1000 Bruxelles - TVA BE Elia System Operator SA 0476 388 378 - Elia Asset SA 0475 028 202 - Elia Engineering SA 0471 869 861 (RPM Bruxelles).

Toute reproduction ou communication à des tiers est interdite sans l'autorisation préalable d'Elia System Operator SA ou d'Elia Asset SA ou d'Elia Engineering SA.

PrT001 - Procédure de Certification Technique

Procédure Quality & Technical Integration

Cette procédure concerne les travaux effectués par des contractants

Résumé	La présente procédure décrit les règles en vigueur concernant la Certification Technique du responsable de la qualité technique d'une mission de travaux attribuée à un contractant pour le compte d'Elia.	
Version	03	
Date	03//01/2022	
État	<input type="checkbox"/> Draft	<input type="checkbox"/> Version finale

Création et distribution

Auteur	M. Vaz Pinto
Fonction	Expert Substations Quality & Technical Integration
Répertoire fichier	Dropfolder
Distribution	Contractors Works

Approbation

Version	Date	Nom	Fonction	Signature
03	03/01/2022	B. De Paepe	Quality & Technical Integration Manager	

Versions précédentes

Version	Date	Auteur	Résumé modifications
02	28/06/2021	M. Vaz Pinto	Ajout règle certification en cas de sous-traitance
01	03/11/2020	M. Vaz Pinto	/

Documents apparentés

Document ID	Titre du document
Document ID	Titre du document
Document ID	Titre du document
Document ID	Titre du document

Table des matières

1.	Introduction	4
2.	Cadre d'application	4
2.1	Personnes à certifier	4
3.	Validité	5
4.	Procédures et modalités	5
4.1	Formation	5
4.2	Tests	5
4.3	Inscription	5
4.4	Suivi	6
5.	Qualification	6
6.	Personnes de contact	6
7.	Dérogations pour des spécialités spécifiques	6
7.1	Télécom	7
7.2	Overhead Lines Civil Works (OHL CW)	7

1. Introduction

Elia est le gestionnaire du réseau belge de transport d'électricité. Dans le cadre de l'assurance qualité de ses projets d'investissement, Elia prévoit une procédure de Certification Technique pour certains collaborateurs lors de travaux exécutés par des contractants. La certification technique a pour but de garantir que les Spécifications Techniques soient suffisamment maîtrisées par le Contractant et que les travaux soient dès lors exécutés conformément à ces spécifications.

Les Spécifications pour les différentes spécialités, classées par Technical Gate, sont disponibles sur Dropfolder. L'accès à Dropfolder peut être demandé via la mailbox fonctionnelle purchasing.support@elia.be.

2. Cadre d'application

La présente procédure s'applique aux travaux effectués par des contractants (entreprises) pour les spécialités suivantes :

- Substations Electrical Works (SUB EW)
- Substations Civil Works (SUB CW)
- Telecom Works (TCOM)
- Overhead Lines Electrical Works (OHL EW)
- Overhead Lines Civil Works (OHL CW)
- Underground Cables Works (UGC)

La procédure de certification vient compléter la procédure de qualification de l'entreprise, voir §5.

2.1 Personnes à certifier

La personne qui doit être en possession d'une certification technique valable, nommée plus loin dans le document « Responsable Qualité Certifié », est le collaborateur du Contractant qui a la responsabilité technique finale du chantier concerné et qui connaît et suit la réalisation des travaux au quotidien. C'est la personne qui, directement ou indirectement, dirige les travailleurs et les sous-traitants, et qui transmet et contrôle l'application des spécifications en vigueur. C'est, vis-à-vis d'Elia, l'interlocuteur technique pour le Contrat attribué. C'est en même temps la personne qui applique activement le plan de contrôle qualité d'Elia et qui porte la responsabilité finale de ce plan de contrôle qualité (toutefois, ce responsable peut éventuellement confier l'exécution de certains contrôles liés au plan de contrôle qualité à d'autres personnes au sein de son organisation, mais pas systématiquement). En fonction de l'organisation du Contractant, cette personne peut être le chef de projet, le chef de chantier, le chef des travaux, etc.

Afin d'être qualifié en tant qu'entreprise pour une certaine catégorie, le Contractant doit avoir au moins 2 Responsables Qualité Certifiés dans cette catégorie (au moins un titulaire et un suppléant). Ceci afin de pouvoir garantir la continuité en tant qu'entreprise si une personne techniquement certifiée venait à disparaître.

Le Contractant a la liberté de faire certifié d'autres personnes dans son organisation ayant une activité technique pour Elia.

L'attestation que doit posséder le Responsable Qualité Certifié du Contractant correspondra à la spécialité du contrat attribué au Contractant (voir les spécialités reprises dans le §2).

Si le Contractant dispose d'activités supplémentaires faisant partie d'une autre spécialité qui nécessite une certification et qu'il exerce en sous-traitance, il n'est pas nécessaire qu'il ait lui-même la certification de cette activité, à condition que le responsable technique de la sous-traitance dispose d'une certification pour sa spécialité.

Le contractant est responsable du contrôle de la certification de son/ses sous-traitant(s) et en informe Elia. Si le sous-traitant n'est pas encore connu au début du chantier, l'entrepreneur principal doit informer le PL dès qu'il connaît le sous-traitant.

3. Validité

La certification technique est valable trois ans et s'obtient par la réussite d'un test démontrant que la personne concernée maîtrise suffisamment les spécifications techniques.

4. Procédures et modalités

Les formations et les tests sont basés sur la dernière version publiée des spécifications techniques.

La procédure comprend donc deux volets distincts:

- Une formation (facultative),
- Un test (obligatoire).

4.1 Formation

Elia prévoit des formations qui seront organisées quelques semaines avant les dates des tests. Étant donné l'étendue de l'ensemble des spécifications, il est impossible de traiter tous les aspects des spécifications dans le cadre de formations. Par conséquent, les formations se limiteront principalement à la structure des spécifications, en clarifiant « où » l'on peut trouver « quoi ».

La participation à ces formations est gratuite et facultative sauf pour les 2 premières personnes à être certifiées d'une entreprise nouvellement qualifiée dans une certaine catégorie. Pour ces personnes, le suivi de la formation est obligatoire.

Les quelques semaines entre ces formations et les tests doivent permettre au Contractant de mieux connaître les spécifications et de se préparer ainsi aux tests.

4.2 Tests

Conformément à la philosophie selon laquelle le Responsable Qualité Certifié du Contractant doit être en mesure d'utiliser les spécifications comme ouvrage de référence, un test à livre ouvert est prévu sur base d'un questionnaire à choix multiples. Il ne s'agit donc pas, pour la personne concernée, de connaître les spécifications par cœur, mais bien de pouvoir faire des recherches efficacement dans celles-ci. Par analogie au chantier, Elia vise en définitive à garantir que les spécifications constituent des documents d'utilisateur qui soient effectivement consultés lors de la réalisation des travaux.

Le test à livre ouvert comprendra 20 questions. Pour réussir, il faut obtenir une note d'au moins 16/20 dans le temps imparti, c'est-à-dire 1 heure. Aucune pénalité n'est appliquée en cas de mauvaise réponse (« correction for guessing »).

En cas d'échec, une demande pour passer un nouveau test peut être introduite après six mois.

Les tests seront organisés au minimum dans la semaine des Technical Gates. En fonction des besoins, des tests intermédiaires supplémentaires peuvent être prévus.

Les participants sont tenus d'apporter eux-mêmes les spécifications qu'ils souhaitent consulter durant le test. Cela peut se faire sur papier ou par voie électronique (ordinateurs portables, tablettes, etc.). Cependant, Elia ne fournit pas de connexion Internet. Les participants doivent assurer eux-mêmes leur propre connexion s'ils en souhaitent une.

4.3 Inscription

Le contrôle de la validité de la certification est de la responsabilité du Contractant. Elia ne prévoit aucune notification de l'expiration imminente d'une certification. Par conséquent, il incombe aussi au Contractant de surveiller la validité de sa certification et de s'inscrire à temps à un test et/ou à une formation éventuelle. Pour ce faire, il lui suffit d'envoyer un mail à la mailbox fonctionnelle EngineeringInvitation@elia.be .

4.4 Suivi

Après avoir réussi un test, la personne en question recevra via son entreprise un courrier attestant de sa certification et précisant la validité de celle-ci.

Elia, pour sa part, tient à jour une base de données reprenant les personnes certifiées et les collaborateurs qui ont passé des tests. Le personnel d'Elia peut consulter cette base de données pour vérifier si le Responsable Technique du Contractant est bien en possession d'une certification technique lors du démarrage du chantier. La base de données est traitée de manière confidentielle, conformément au RGPD.

Le Project Leader vérifiera lors du démarrage du chantier que le Responsable Qualité Certifié du Contractant est en règle avec la procédure de certification. Si aucune certification valable ne peut être démontrée, la personne en question ne pourra pas diriger le chantier techniquement, et une personne certifiée doit alors être désignée.

Le moment du contrôle de la validité de la certification est le démarrage du chantier. Lorsque le chantier aura débuté, plus aucun suivi n'aura lieu et aucun contrôle ne sera encore effectué pour vérifier si la validité de la certification reste garantie pendant toute la durée du chantier. En d'autres termes, le Responsable Qualité Certifié pourra terminer son chantier même si sa certification a expiré, mais il ne pourra pas commencer un nouveau chantier.

S'il y a un changement de Responsable Qualité Certifié chez le contractant, une situation que nous souhaitons éviter autant que possible, la personne qui le remplace doit également être certifiée. Cela doit bien sûr être signalé au PL du projet concerné afin que la certification puisse être vérifiée.

5. Qualification

Il existe également en Elia une procédure de Qualification des Contractants. Cette qualification concerne une approbation au niveau de l'entreprise pour participer à des demandes de prix et pouvoir réaliser des travaux pour le compte d'Elia. La procédure de qualification fait l'objet d'une description séparée.

La présente procédure de certification concerne des personnes.

Pour être autorisé à réaliser des travaux pour Elia, il faut, d'une part, être qualifié en tant qu'entreprise et, d'autre part, disposer d'un Responsable Qualité Certifié sur le plan de la qualité technique, et ce, sur chaque chantier attribué.

Des attestations sont également requises pour Safety. Pour ce volet, il y a lieu de se reporter aux procédures Safety ; voir le lien <https://www.elia.be/fr/fournisseurs/contractant-existant/securite-et-qualite>.

6. Personnes de contact

- Certification : Sous la responsabilité de Quality & Technical Integration (pour les inscriptions : EngineeringInvitation@elia.be ; pour toutes questions relative à la certification : Quality.Technical-Integration@elia-engineering.com)
- Qualification : Sous la responsabilité de Purchasing works : purchasing.support@elia.be

7. Dérogations pour des spécialités spécifiques

7.1 Télécom

La spécialité Télécom est divisée en 5 catégories. Chaque catégorie dispose d'une certification distincte pour les activités spécifiques à effectuer au sein de cette catégorie. Toute personne peut se faire certifier pour une ou plusieurs de ces catégories. Bien évidemment, la personne n'est alors autorisée à suivre des travaux que pour les activités reprises dans la définition de la catégorie correspondante.

7.2 Overhead Lines Civil Works (OHL CW)

Pour la réalisation de l'ensemble des travaux et activités liés aux travaux de fondations de pylônes, tant monopodes que tétrapodes, la spécialité est divisée en 4 catégories :

- CW : travaux de génie-civil (hors pieux), y compris le réglage des interfaces entre les fondations et les pylônes;
- Pieux pour pylônes à HT, du type pieux forés tubé injecté, y compris le réglage des interfaces entre les fondations et les pylônes;
- Pieux pour pylônes à HT, du type micropieux;
- Pieux pour pylônes à HT, du type pieux vissés.

Chaque catégorie dispose d'une certification distincte pour les activités spécifiques à effectuer au sein de cette catégorie. Toute personne peut se faire certifier pour une ou plusieurs de ces catégories. Bien évidemment, la personne n'est alors autorisée à suivre des travaux que pour les activités reprises dans la définition de la catégorie correspondante.